

Image not found or type unknown



## Droits de succession et invalidité.

Par **lolilop**, le **23/10/2010 à 13:56**

Bonjour, quelle est la fiscalité enre les droits de succession ( n'étant pas membre de la famille donc pas héritier direct ) et etre en invalidité à 80 % ? . Y a t-il abattement ou exonération sur les droits de succession ? merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **23/10/2010 à 14:22**

pas membre du tout ? pas marié, pas pacsé ?  
C'est 60%